



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2009

Date de convocation : 27-04-2009

Date d'affichage : 27-04-2009

Nombre de conseillers : En exercice : 29 Présents : 27 Absents excusés et représentés : 2

L'AN DEUX MILLE NEUF LE QUATRE MAI à 20h30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Raymond CHARRESON, Maire.

PRESENTS

Raymond CHARRESON, Béatrice WILLEM, Véronique BASTIDE, Jean-Claude MORGANT, Pierre GUERREIRO, Bruno MARCILLAUD, Ghislaine YVINEC, Philippe LELIEVRE, Patrick LEROY, Patricia MELMI, Antoine BRUNO, Madeleine LE GALLOU, Sylvie DREYFUS, Catherine DUQUESNE, Isabelle BARBERA, Jawad HAJJAR, Karine SEGRESTIN, Xavier CASALTA, Olivier TEILHET, Louisa HADJIDJ, Danièle CASSIN, Pierre-Alain SIMON, Philippe CROQ, Véronique JNIOUI, James TAÏB, Véronique DARMON, Jean DHELENS

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES

Eladio CRIADO a donné procuration à Bruno MARCILLAUD,
Josiane FANTOU a donné procuration à Jean-Claude MORGANT

SECRETAIRE DE SEANCE

Patrick LEROY

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 MARS 2009

Le Conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 23 mars 2009.

Approuvé à l'unanimité

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Des décisions ont été remises aux conseillers municipaux. Elles concernent :

09.014	Programmation et assistance à la maîtrise d'ouvrage HOE pour la construction d'un conservatoire de musique et de danse
09.015	Avenant au contrat de maintenance du logiciel ORPHEE
09.016	Travaux d'aménagement de la placette du Lagué
09.017	Fournitures horticoles pour le Service des espaces verts
09.018	Entretien de l'arrosage et des fontaines
09.019	Etudes de sols géotechniques et de pollution des sols pour la construction d'un conservatoire de musique et de danse
09.020	Marché de services en communication

URBANISME – AMENAGEMENT URBAIN

1. AVIS CONCERNANT L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION D'UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT PAR AIR FRANCE INDUSTRIES - ORLY

Le Conseil municipal

Emet un avis favorable sur la demande d'autorisation souscrite par la société AIR FRANCE INDUSTRIES, en vue d'exploiter un "zone déchets" (Bât 97) situé à Orly - 2, avenue de Fontainebleau, dans le cadre des Installations classées pour la protection de l'environnement.

Voté à la majorité

AFFAIRES GENERALES ET PERSONNEL

2. CREATION D'UN POSTE DE BRIGADIER CHEF PRINCIPAL ET D'UN POSTE DE BRIGADIER

Le Conseil municipal

Décide de créer un poste de brigadier chef principal et d'un poste de brigadier.

De modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

EMPLOI	Effectif au 01.01.2009	Nombre de postes Créés	Effectif au 04.05.2009
Brigadier chef principal	0	1	1
Brigadier	3	1	4

Voté à l'unanimité

FINANCES – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI

3. MANDAT SPECIAL DE REPRESENTATION

Le Conseil municipal

Accorde un mandat spécial aux trois membres suivants afin de représenter la ville de Rungis lors de l'inauguration du centre d'information et de documentation des écoles de Thiès :

- Monsieur Raymond CHARRESON,
- Madame Ghislaine YVINEC,
- Monsieur Gilles NERRIERE.

Précise que les frais réels seront pris en charge sur le budget de la ville (011-021-6251 : voyages et déplacements)

Voté à la majorité

4. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU COLLEGE LES CLOSEAUX

Le Conseil municipal

Décide d'attribuer la somme de 3 600 € à la coopérative du collège les Closeaux.

Dit que le montant est inscrit au budget primitif 2009.

Voté à l'unanimité

5. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A NOURO TE WOUTE

Le Conseil municipal

Décide d'attribuer la somme de 11 400 € à l'association Nouro Te Wouté

Dit que le montant est inscrit au budget primitif 2009.

Voté à l'unanimité

6. OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENT

Le Conseil municipal

Décide l'ouverture d'une autorisation de programme :

- construction d'un conservatoire d'un montant de 10 000 000 € TTC comprenant des travaux de construction, la maîtrise d'œuvre et les différents honoraires de prestations de service y afférents. Les crédits de paiement seront répartis de la façon suivante :
 - o 2009 : 1 000 000 € (10 %)
 - o 2010 : 1 000 000 € (10 %)
 - o 2011 : 2 500 000 € (25 %)
 - o 2012 : 4 000 000 € (40 %)
 - o 2013 : 1 000 000 € (10 %)

- 2014 : 500 000 € (5 %).

Les reports de crédits de paiement se feront automatiquement sur les crédits de paiement de l'année N+1.

Voté à la majorité

7. BUDGET VILLE 2009 : DECISION MODIFICATIVE N° 2

Le Conseil municipal

Décide de procéder au virement suivant :

	Fonctionnement	investissement
Dépenses	022 : - 1 000 000 € dépenses imprévues 023 : + 1 000 000 € virement à la section d'investissement	2313 : + 1 000 000 € construction du conservatoire
Recettes		021 : + 1 000 000 € virement de la section de fonctionnement

Voté à la majorité

JEUNESSE

8. AVENANTS N° 1 ET N° 2 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT RELATIVE A LA PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS MATERNEL ET ELEMENTAIRE

Le Conseil municipal

Autorise Monsieur le Maire à signer :

- l'avenant n° 1 à la convention d'objectif et de financement relative à la prestation de service accueil de loisirs n° 200100298 signée le 8 juillet 2008 – Avenant relatif à l'accueil de loisirs sans hébergement maternel ;
- l'avenant n° 2 à la convention d'objectif et de financement relative à la prestation de service accueil de loisirs n° 200100298 signée le 8 juillet 2008 – Avenant relatif à l'accueil de loisirs sans hébergement élémentaire.

Dit que les avenants sont signés avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) du Val-de-Marne, représenté par son directeur et le Conseil d'administration de la CAF du Val-de-Marne représentée par sa présidente.

Dit que l'application de ces avenants est entendue entre les deux parties, et est conclue pour une durée de 2 ans, du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2010.

Dit que les avenants pour la prestation de service accueil de loisirs maternel et élémentaire sont regroupés en une seule délibération.

Voté à l'unanimité

COMMUNICATION – RELATIONS EXTERIEURES

9. AVENANT OPERATIONNEL N° 4 A LA CONVENTION GENERALE DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION NOURO TE WOUTE – TOUS PAREILS, TOUS DIFFERENTS

Le Conseil municipal

Approuve l'avenant opérationnel n° 4, joint en annexe, relatif à :

- l'aménagement (ameublement du bâtiment, achat de matériel électrique, informatique, multimédia, livres, DVD, ainsi que les frais de fonctionnement et de personnel),
- l'organisation de l'inauguration au Sénégal (voyage, hébergement et assurance de trois membres de l'association),

du Centre de documentation et d'information (CDI) dans la Ville de Thies au Sénégal, conformément à la convention générale de partenariat avec l'association Nouro Té Wouté – Tous pareils, tous différents.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 4 ci-dessus désigné.

Dit que la subvention de 31 400 € est prévue au budget primitif 2009.

Voté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00

Rungis, le 4 mai 2009

Le Maire,

Raymond CHARRESON